

NUMÉRO #100 : JANVIER-FÉVRIER 2023

# CCBE-INFO

## Lettre d'information



## Dossier spécial :

# Le rôle des avocats dans le changement climatique

Comité permanent  
du CCBE à Vienne

8

Principaux événements  
et activités du CCBE

11



# Sommaire

## — 3

### Dossier spécial : Le rôle des avocats dans le changement climatique

- Déclaration du CCBE sur le changement climatique
- Questions à Jean-Marc Gollier, président du comité Environnement et changement climatique du CCBE
- Responsabilité sociale des entreprises et durabilité
- Webinaire du CCBE-Fondation des avocats européens sur le changement climatique et les avocats

## — 8

### Comité permanent du CCBE à Vienne

- Rapport de 2023 sur l'état de droit
- Troisième évaluation supranationale des risques
- Migration et asile

## — 11

### Principaux événements et activités du CCBE

- Cinquante-et-unième Conférence des présidents des barreaux européens
- Projet CCBE-Fondation des avocats européens BREULAW
- Séminaire PECO pour les membres associés et observateurs sur les questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux pour les barreaux
- Journée de l'avocat en danger de 2023
- Conseil de l'Europe
- Droits humains
- Événements à venir



## Dossier spécial : Le rôle des avocats dans le changement climatique

DOSSIER SPÉCIAL

# Déclaration du CCBE sur le changement climatique

**L**e CCBE a adopté sa déclaration initiale sur le rôle des avocats dans la lutte contre le changement climatique. Dans cette déclaration, le CCBE s'engage à prendre des mesures en rapport avec ses propres activités et à aider ses barreaux membres à promouvoir une pratique juridique consciente du climat. En particulier, la déclaration :

- reconnaît l'urgence que constitue le changement climatique et le rôle que les barreaux et les avocats peuvent jouer ;
- définit ses propres engagements face à l'urgence que constitue le changement climatique ;
- et propose des pistes que les barreaux pourraient envisager afin d'encourager les avocats à s'engager dans une pratique juridique consciente du climat, d'une manière compatible avec leurs devoirs professionnels, l'administration de la justice et l'état de droit.

Retrouvez la déclaration initiale du CCBE sur le changement climatique :

> En lire plus ici



## Questions à JEAN-MARC GOLLIER, président du comité Environnement et changement climatique du CCBE

### Quel est l'objectif de cette déclaration initiale et quel effet concret en attendez-vous ?

Un train s'est mis en marche, en Europe particulièrement, mais pas seulement : le train du changement de nos sociétés pour faire face notamment au changement climatique. Pour l'instant, ce train est encore assez lent. Mais il est déjà très puissant et modifie en profondeurs nos habitudes.

En faisant une « déclaration » sur le changement climatique et en y prenant des engagements en tant qu'institution, le CCBE peut jouer un rôle catalyseur pour notre profession. Certains de nos comportements (voyages, habitudes de travail, infrastructures, etc.) ont une empreinte environnementale que nous ignorons et que nous ne gérons dès lors pas. Le CCBE veut identifier ce qui, en ce qui le concerne, peut être amélioré pour un monde « durable ».

Un second objectif important, c'est d'encourager le partage d'expériences professionnelles dans ce domaine en pleine expansion. Ce partage pourrait concerner non seulement nos organisations professionnelles, mais aussi nos pratiques d'avocat. La « pratique juridique consciente du climat » sera demain une manière de pratiquer le droit habituelle.

“ *Le rôle de l'avocat dans le changement climatique doit être bien maîtrisé pour que nous continuions à jouer notre rôle social crucial en défendant toutes les parties concernées par ce changement (...)* ”

### Quels seront les prochaines priorités du comité Environnement et changement climatique ?

Je souhaite engager le comité dans les grands dossiers environnementaux et climatiques qui sont à notre horizon. Et ils sont très nombreux. Le rôle de l'avocat dans le changement climatique doit être bien maîtrisé pour que nous continuions à jouer notre rôle social crucial en défendant toutes les parties concernées par ce changement, tant les entreprises qui créent notre richesse matérielle mais qui polluent que les victimes qui sont affectées par cette pollution et ne bénéficient pas d'une juste répartition de cette richesse créée.

Les droits de l'homme font de plus en plus partie de la réflexion de notre droit de l'environnement et font de ce droit qui était de nature administrative un droit qui met en jeu nos libertés fondamentales.

Le droit de la responsabilité acquiert une nouvelle dimension lorsque le changement climatique devient une source possible de responsabilité. Cette question, liée à celle de la responsabilité des grands acteurs de notre économie, vient au devant de la scène non seulement dans des réglementations européennes nouvelles (CSRD) ou en projet (CSDDD) mais aussi dans une jurisprudence qui surprend parfois par son audace, et dont il faut capter les signaux pour nos pratiques d'avocats.

Je souhaite travailler sur ces sujets et j'invite les membres du comité à contribuer à apporter un éclairage constructif à ces bouleversements à venir ou en cours de réalisation.





DOSSIER SPÉCIAL

## Responsabilité sociale des entreprises et durabilité

Le CCBE a publié des **considérations importantes** pour préparer les avocats, les cabinets d'avocats et les barreaux aux normes et défis actuels et à venir en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de durabilité.

Plus précisément, l'objectif de ce guide est de préparer les avocats, les cabinets d'avocats et les barreaux aux défis qu'ils devront relever pour répondre aux normes actuelles de droit non contraignant et de droit contraignant, ainsi qu'aux normes à venir en matière de RSE, y compris les normes en matière de durabilité.

Lire *La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat :  
considérations importantes pour les barreaux et les avocats*

> Lire le document



## Webinaire du CCBE-Fondation des avocats européens sur le changement climatique et les avocats

Le 27 février 2023, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont organisé un webinaire sur le changement climatique et les avocats, cofinancé par l'Union européenne. L'objectif du webinaire était d'aborder les effets du changement climatique dans la pratique quotidienne des avocats. L'événement a été un grand succès et a rassemblé plus de 550 participants.

Après les mots de bienvenue de Dominique Attias, président du conseil d'administration de la Fondation des avocats européens, Jean-Marc Gollier, président du comité Environnement et changement climatique du CCBE, a présenté un exposé détaillé sur le thème de la sensibilisation au changement climatique, sur les litiges récents

liés au changement climatique en Europe et sur la question de savoir si le changement climatique pose des défis éthiques aux avocats.

  
 La vidéo du webinaire et les présentations des intervenants sont disponibles ici :



**The impact of climate change on lawyers' practices**

Climate conscious lawyering  
Vesselin Haralampieva  
Senior Counsel – Climate Change and Sustainability  
European Bank for Reconstruction and Development  
Zoom Webinar, 27 February 2023  
Co-funded by the European Union

# Comité permanent du CCBE à Vienne



16.02.2023

Le CCBE a tenu ses premières réunions de l'année le 16 février à Vienne, en conjonction avec la cinquante-et-unième Conférence des présidents des barreaux européens organisée le lendemain.

Les réunions du CCBE ont débuté par une session plénière spéciale, suivie d'un comité permanent.

Le président du CCBE de 2023, Panagiotis Perakis, a ouvert la session plénière en exprimant ses condoléances aux victimes du séisme dévastateur en Turquie et en Syrie. En outre, compte tenu de la situation difficile persistante pour les avocats ukrainiens et leurs familles, il a été décidé lors de la session plénière de lever la cotisation annuelle au CCBE du barreau ukrainien en 2023.

Le comité permanent du CCBE a été ravi d'accueillir Deborah Enix-Ross, présidente de l'American Bar Association (ABA), qui a abordé dans son discours l'avenir de la profession d'avocat aux États-Unis,

l'utilisation des nouvelles technologies dans la profession d'avocat et la protection des valeurs de la profession d'avocat.

Les principaux sujets traités par le comité permanent étaient les suivants : la [contribution](#) du CCBE au rapport sur l'état de droit, la [position](#) du CCBE sur le projet de Convention sur la protection de la profession d'avocat, la [position](#) du CCBE sur la proposition de règlement visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile, les [commentaires](#) du CCBE sur la troisième évaluation supranationale des risques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, une [déclaration](#) du CCBE sur le changement climatique, une déclaration du CCBE sur la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques, ainsi qu'une proposition de projet de formation des avocats.

> [Lire la suite page suivante](#)



# Documents adoptés lors du comité permanent du CCBE à Vienne



> De gauche à droite : Roman Završek, troisième vice-président du CCBE, Simone Cuomo, secrétaire général du CCBE, Panagiotis Perakis, président du CCBE, Pierre-Dominique Schupp, premier vice-président du CCBE, et Thierry Wickers, deuxième vice-président du CCBE

## ÉTAT DE DROIT



## Rapport de 2023 sur l'état de droit

LIRE LE RAPPORT

**E**n février, le CCBE a soumis sa [contribution](#) au rapport de 2023 sur l'état de droit. Dans sa contribution, le CCBE se félicite de la reconnaissance explicite, dans le rapport de 2022 sur l'état de droit, des avocats en tant qu'acteurs clés des systèmes judiciaires fondés sur l'état de droit.

En outre, le CCBE dresse la liste de ses actions, activités et documents stratégiques relatifs aux différents aspects de l'état de droit, et fournit les contributions reçues des barreaux nationaux de 26 États membres de l'UE sur les différentes évolutions en matière d'état de droit dans leurs pays. Le CCBE a mis l'accent sur celles qui présentent un risque et portent atteinte à l'indépendance des avocats et des barreaux, à l'accès à la justice, à la qualité

de la justice, aux droits fondamentaux et aux libertés fondamentales.

La contribution reçue des barreaux nationaux confirme qu'ils sont tous indépendants du pouvoir exécutif ou d'autres autorités étatiques dans les États membres de l'UE. Toutefois, nombre d'entre eux ont fourni des informations sur les évolutions et tendances récentes qui, dans certains domaines, représentent un risque pour l'indépendance de la profession d'avocat et le fonctionnement du système judiciaire dans des États membres particuliers. Malgré cela, ils ont également fourni quelques exemples positifs et bonnes pratiques dans le cadre de cette évaluation, disponibles dans l'annexe de la contribution.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Troisième évaluation supranationale des risques [LIRE LE DOCUMENT](#)

Le CCBE a adopté des [commentaires](#) sur la troisième évaluation supranationale des risques. Dans ce document, le CCBE commente l'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme pesant sur le marché intérieur et liés aux activités transfrontières publiée par la Commission européenne en octobre 2022. Le CCBE rappelle que les avocats jouent le rôle de « gardiens » et que la plupart d'entre eux respectent leurs obligations de conformité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. En outre, le CCBE se félicite que la Commission

reconnaisse l'importance de la formation des avocats dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Néanmoins, le CCBE regrette que de nombreuses conclusions graves ne soient étayées par aucune référence ni par aucune donnée. Enfin, tout au long du document, le CCBE propose un certain nombre d'améliorations et de solutions, telles que l'établissement d'un dialogue permanent et régulier avec la Commission concernant les exigences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et les mesures de sensibilisation des avocats.

## MIGRATION

Migration et asile [LIRE LE DOCUMENT](#)

Le CCBE a adopté une [position](#) sur la proposition de règlement visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile. Dans ce document, le CCBE expose sa position concernant la proposition de règlement sur l'instrumentation publiée par la Commission européenne en décembre 2021. Le CCBE exprime premièrement ses préoccupations générales concernant les dérogations que cette proposition permettrait et se montre critique vis-à-vis d'une telle approche.

Ensuite, le CCBE formule des propositions d'amélioration des dispositions spécifiques concernant la question de l'accès à la justice et l'accès à un avocat qui relèvent du domaine d'activité particulier du CCBE. À cet égard, le CCBE estime que l'absence dans la proposition de toute disposition concernant l'assistance juridique pour les personnes soumises aux procédures spéciales est une omission frappante.

## Principaux événements et activités du CCBE



> Le président du CCBE, Panagiotis Perakis, à la cinquante-et-unième Conférence des présidents des barreaux européens

17.02.2023

### Cinquante-et-unième Conférence des présidents des barreaux européens

Le président du CCBE a prononcé un discours lors de la cinquante-et-unième Conférence des présidents des barreaux européens sur le thème : « De quel degré de transparence l'état de droit a-t-il besoin ? ». Dans son discours, le président du CCBE a fait valoir que la transparence joue un rôle crucial dans une société démocratique et qu'elle constitue l'une des conditions préalables de l'état de droit. Toutefois, il a noté qu'une transparence totale ne jouerait pas en faveur de l'état de droit. Dans certains cas, les objectifs de transparence peuvent être disproportionnés ou porter atteinte à d'autres principes ou droits fondamentaux protégés par le droit de l'UE. Par conséquent, un équilibre est nécessaire entre les

différents droits fondamentaux en jeu, comme le montre, par exemple, la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne relative à la propriété effective ou aux obligations de déclaration imposées aux avocats dans le domaine des dispositifs fiscaux transfrontières (DAC6). En outre, la présidence du CCBE a insisté sur le fait que le principe fondamental du secret professionnel protège les clients, qu'il fait partie de l'état de droit et qu'il ne devrait pas être remis en cause au nom de la transparence.

> Lire le discours dans son intégralité





## Projet CCBE-Fondation des avocats européens BREULAW

Le nouveau projet sur le « Développement d'un programme de formation en droit de l'Union pour les avocats et de visites d'étude des institutions de l'Union européenne à Bruxelles » (BREULAW) a été lancé le 1<sup>er</sup> février 2023. Ce projet conjoint CCBE-Fondation des avocats européens est cofinancé par l'Union européenne et se déroulera sur une période de 24 mois.

Le projet BREULAW consiste en deux types d'activités de formation estimées nécessaires pour les avocats de l'UE et identifiées dans l'étude sur l'état de la formation des avocats dans l'UE. La première série d'activités du projet porte sur l'élaboration d'un programme de formation en droit de l'Union destiné aux avocats, qui complétera les recommandations du CCBE de 2007 sur les acquis de la formation pour les avocats européens.

La deuxième série d'activités concerne les visites d'étude d'avocats auprès des institutions de l'UE, étant donné qu'il n'a jamais existé de programme à l'échelle de l'Union permettant aux avocats de participer à des visites d'étude à Bruxelles afin de s'informer directement des travaux des institutions européennes. Or, il est très important pour les avocats de mieux comprendre l'origine du droit communautaire et la manière dont il est censé être mis en œuvre.

Une réunion de lancement de l'équipe de projet s'est tenue le 8 mars 2023 pour discuter des objectifs et du calendrier du projet, ainsi que des détails sur ses activités et ses aspects administratifs.

Pour plus d'informations sur le projet, veuillez consulter la section dédiée sur la page du CCBE :

> En lire plus



## Séminaire PECO pour les membres associés et observateurs sur les questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux pour les barreaux

Le 15 février 2023, le comité PECO a organisé un séminaire pour les membres associés et observateurs du CCBE sur les questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux pour les barreaux. Cet événement visait à fournir des informations sur les règles existantes dans l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux pour les barreaux et à offrir une plateforme d'échange et de discussion sur ce sujet pour les membres associés et observateurs du CCBE avec des experts en lutte contre le blanchiment de capitaux des barreaux des États membres de l'UE. Les experts du comité Lutte contre le blanchiment de capitaux du CCBE

ont préparé des présentations et répondu aux questions au cours d'un débat animé par la suite. Rupert Manhart, ancien président du comité, a présenté le cadre anti-blanchiment de l'UE, ainsi que la supervision des avocats et les sanctions en Autriche. Claudio Cocuzza, l'actuel président du comité, a ensuite expliqué la déclaration des transactions suspectes en Italie. Par ailleurs, Arne Engels, expert allemand auprès du comité, s'est exprimé sur l'identification des bénéficiaires effectifs en Allemagne.



## Journée de l'avocat en danger de 2023

Cette année, la Journée de l'avocat en danger s'est concentrée sur la situation des avocats en Afghanistan. À cette occasion, le CCBE a organisé une conférence de presse à Bruxelles pour annoncer officiellement la réouverture de du Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA) en tant qu'organisation en exil à Bruxelles et donner plus d'informations sur ses activités futures et la situation des avocats en Afghanistan. La conférence de presse a été organisée en coopération avec l'Association internationale du barreau (IBA) et l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.

Panagiotis Perakis, président du CCBE, a ouvert la conférence de presse en appelant « les barreaux du monde entier à soutenir les avocats afghans, ainsi que la poursuite de l'existence de l'AIBA et de ses activités, désormais en exil ».

Par la suite, le vice-président de l'IBA, Claudio Visco, a expliqué le contexte de la réouverture de l'AIBA en exil et le soutien apporté par l'IBA, notamment son appui continu à la création d'un nouveau site Internet pour l'AIBA.

Emmanuel Plasschaert, bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, a ensuite fait état de l'aide concrète apportée par l'Ordre français du barreau de Bruxelles pour aider à la création de l'association de droit belge et mettre des locaux à la disposition de l'AIBA.

Enfin, le président de l'AIBA, Rohullah Qarizada, a dressé un état des lieux de la situation des avocats et du système judiciaire en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Talibans, et a rappelé le rôle crucial de l'AIBA pour l'indépendance des avocats et l'état de droit.



La conférence de presse peut être visionnée ici :





La conférence de presse a été suivie d'une manifestation à Bruxelles où des avocats et des organisations d'avocats, dont le CCBE, se sont rassemblés pour soutenir les avocats afghans et l'AIBA. Une réunion a également été organisée entre le CCBE, l'AIBA, les avocats afghans, l'envoyé spécial de l'UE pour l'Afghanistan et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) au cours de laquelle une [pétition](#) a été remise.



- > Photos 1, 2, 4 : Les avocats européens et les organisations d'avocats européennes manifestent en faveur des avocats afghans et de l'AIBA.
- > Photo 3 : Le président de l'AIBA, Rohullah Qarizada, et l'avocat Rafi Nadiri
- > Photo 5 : Le bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Emmanuel Plasschaert



# Conseil de l'Europe

16-17.05.2023



## Quatrième Sommet du Conseil de l'Europe

LIRE LA CONTRIBUTION

Le CCBE a soumis sa contribution au quatrième Sommet du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Reykjavík les 16 et 17 mai 2023. Le CCBE a abordé, en particulier, le rôle que peut jouer le Conseil de l'Europe dans l'établissement des responsabilités de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le CCBE a également soulevé la question de savoir comment le Conseil de l'Europe peut créer un cadre pour une action efficace face aux défis actuels et à venir, notamment l'état de droit, la protection des avocats, les droits humains, les garanties procédurales, la migration, la numérisation de la justice et l'intelligence artificielle, ainsi que l'environnement et le changement climatique.

## Comité d'experts sur la protection des avocats du Conseil de l'Europe



LIRE LE DOCUMENT

Le président du groupe de travail Convention européenne du CCBE, Laurent Pettiti, a participé à la quatrième réunion du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) du Conseil de l'Europe pour défendre la position des avocats européens dans le processus de rédaction de la Convention sur la protection de la profession d'avocat.

En vue de cette réunion, le CCBE a exposé dans une [position](#) certaines des propositions de rédaction les plus importantes à faire figurer dans le futur instrument juridique sur la protection de la profession d'avocat. Il s'agit notamment des points suivants :

- la définition de l'avocat et le champ d'application de la future convention ;
- la définition des « associations professionnelles » ;
- la nécessité de protéger le principe de confidentialité avocat-client, qui exige une définition claire de la « confidentialité » et une disposition complète protégeant ce droit et devoir de l'avocat ;
- la nécessité de disposer à la fois d'un premier mécanisme de contrôle efficace du respect général des obligations créées par la Convention et d'un second mécanisme permettant d'examiner les plaintes individuelles pour non-respect de ces obligations.



#Avocatsendanger



## Droits humains

**A**u cours des mois de janvier et février 2023, le CCBE a envoyé 13 lettres et s'est joint à plusieurs initiatives pour soutenir les avocats en danger au Bangladesh, au Bélarus, au Cameroun, en Chine, en Colombie, en Eswatini, au Guatemala, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan, au Tadjikistan, en Turquie, au Viet Nam et au Zimbabwe.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le portail des droits humains du CCBE :

[> En lire plus ici](#)





## Plus de contenus sur les activités du CCBE

Vous voulez en savoir plus sur le nouveau président du CCBE et sur les principales priorités de sa présidence ?

Lisez l'entretien avec Panagiotis Perakis, président du CCBE en 2023.



LIRE L'ENTRETIEN

## Le rapport annuel 2022 du CCBE est disponible !

Retrouvez tous les points essentiels de l'année 2022 : les chiffres clés du CCBE, les publications et les positions, les activités des comités et des groupes de travail, etc.



LIRE LE RAPPORT ANNUEL 2022





## Événements à venir

> Retrouvez l'agenda sur le site du CCBE

**: 31.03.2023**

Comité permanent du CCBE  
– Bruxelles



**: 12.05.2023**

Comité permanent du CCBE  
– Bruxelles

**: 30.06.2023**

Session plénière du CCBE  
– La Canée, Grèce